

LES SÉNATEURS SOCIALISTES



Bilan de la session 2011-2012

Le 25 septembre, pour la première fois sous la V^e République, la gauche a conquis la majorité sénatoriale, et un socialiste a été élu Président de la Haute Assemblée.

Tout au long de la session qui a suivi, les sénateurs socialistes ont exercé leur mission de législateur avec une seule préoccupation : introduire plus de justice, plus de solidarité, plus d'équité dans les textes que le gouvernement leur présentait. Par leurs amendements aux projets de loi, et par leurs propositions de loi, ils ont démontré qu'une autre politique était possible, plus efficace, plus soucieuse de l'égalité des chances, plus rigoureuse budgétairement et plus exemplaire institutionnellement. C'est dans le même esprit que la majorité sénatoriale a exercé son rôle de contrôle et d'interpellation de l'Exécutif.

Nos concitoyens ont ainsi pu comparer la différence entre la majorité conser-



vatrice de l'Assemblée nationale et celle progressiste du Sénat. Le nouveau Sénat a donc esquissé ce que serait notre République si le candidat de la gauche emportait l'élection présidentielle : une République exemplaire, apaisée, sûre d'elle-même, rassemblée, solidaire et juste.

François Rebsamen
Sénateur Maire de Dijon
Président du groupe socialiste

Le nouveau Sénat

Le Sénat de l'alternance est celui de la maturité démocratique de la V^e République. Il incombe à la nouvelle majorité sénatoriale d'assurer la continuité des institutions tout en inscrivant la Haute Assemblée au plus près de l'évolution de la société française.

Première étape symbolique, une modification de son règlement a permis au Sénat d'avoir une représentativité en adéquation avec le pluralisme politique français par la constitution d'un groupe parlementaire Europe-Ecologie-Les Verts.

Autre évolution, l'implication du Sénat dans les questions sociétales françaises. Une ouverture qui s'est traduite par la mise en place d'une nouvelle commission permanente, en charge du développement durable et de l'aménagement du territoire. Elle résulte de la scission

de la commission des affaires économiques entre, d'une part, les thématiques environnementales, en plein essor, et d'autre part, celles économiques. Ouverture, également, par la création d'une délégation à l'Outre-mer. Celle-ci, a pour mission d'informer le Sénat sur la situation des collectivités ultramarines, et plus largement de se saisir de toutes les questions relatives à l'Outre-mer. Ses premiers travaux sont consacrés à la vie chère et aux enjeux de la zone économique exclusive.

Enfin, dans un esprit de transparence et d'exemplarité, la nouvelle majorité sénatoriale a baissé de 3% le budget du Sénat pour 2012 ; un budget qui sera désormais élaboré par le bureau du Sénat, où tous les groupes politiques sont représentés, avant présentation et discussion en séance publique.

Sommaire

Institutions

Page 2

Finances publiques

Page 5

Société

Page 7

Culture et éducation

Page 12

Environnement

Page 13

Europe

Page 15

Défense et monde combattant

Page 16

Répondre aux difficultés des élus locaux

Une des priorités de la nouvelle majorité sénatoriale a été de répondre aux difficultés et aux inquiétudes des élus locaux, nées de l'application de la réforme territoriale du gouvernement.

La nouvelle majorité a, dès le mois de novembre, fait adopter plusieurs textes. Le premier portait sur l'intercommunalité avec un triple objectif :

- Redonner du temps aux élus pour permettre de vraies concertations locales.
- Remettre les élus locaux au cœur du processus, conformément à l'esprit de la décentralisation, en donnant un rôle moteur à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

- Veiller au maintien des syndicats scolaires et donc au lien entre les communes et les écoles, constitutif de l'esprit républicain

Le Gouvernement, dans un premier temps, a voulu bloquer cette initiative. Mais finalement, sous la pression des élus UMP, il a été contraint d'inscrire à l'Assemblée une proposition de loi voisine déposée quelques semaines plus tard, qui reprend très largement les dispositions de la proposition de loi socialiste.

Ce texte contient donc certaines avancées :

- Maintien des mandats en cours des dé-



légués des communes au sein des intercommunalités et mise en place d'un suppléant pour ces délégués.

- Maintien ou création de syndicats intercommunaux en matière scolaire ou sociale.

- Le texte rend aux représentants des élus les prérogatives qui leur reviennent dans le cas des 33 départements où le schéma départemental d'intercommunalité n'a pas été adopté ; il leur rend aussi le pouvoir qui doit être le leur dans le cas où, le schéma étant adopté, le représentant de l'Etat ferait des propositions qui s'en écarteraient. Autrement dit, les libertés locales sont pleinement respectées dans ce processus.

Cela n'enlève rien aux désaccords qui subsistent sur la récente réforme territoriale que les sénateurs socialistes ont exprimés lors de l'examen du texte, mais, dans le contexte actuel, le texte adopté permet de répondre à des problèmes concrets et précis soulevés par de très nombreux élus locaux. Les engagements qui ont été pris à leur égard sont donc tenus.

La nouvelle majorité du Sénat a par ailleurs voté une proposition de loi qui abolit le « conseiller territorial », un élu hybride, qui porterait atteinte à la réalité régionale ainsi qu'à la parité et institutionnaliserait le cumul des mandats.

“Exécution des peines” : la gauche réécrit intégralement le projet de loi

A 82 jours de la fin de la mandature, le Gouvernement a présenté au Parlement un projet de loi de programmation concernant la sécurité publique, en procédure accélérée, aux multiples mesures, pour l'essentiel matérielles, mais sans financement suffisant. La majorité sénatoriale s'est appliquée à améliorer ce texte mais ne peut adhérer à un tel procédé.

Ce type de loi ne peut, décemment, dans une démocratie respectueuse des citoyens comme des élus, être proposé qu'en début de mandat pour s'installer dans le temps. Elle nécessite la réalisa-

tion d'études sur ses impacts et des propositions de moyens en rapport avec ses objectifs. Son élaboration doit être accompagnée de dialogues avec les professionnels concernés.

Le texte initial se focalisait essentiellement sur des investissements immobiliers, prévoyant la construction de 25 établissements pénitentiaires pour un budget de 16 milliards d'euros réparti sur 30 ans, à partir de chiffres tronqués quant aux besoins et aux coûts impliqués. Il généralisait l'appel au Partenariat Public Privé (PPP), dont aucune étude ne démontre qu'il permet de

réaliser des économies et qui constitue d'évidence le "crédit revolving" favori du Gouvernement, peu soucieux de la dette laissée ainsi aux générations futures.

Une fois de plus, ce texte a révélé la méconnaissance totale du sujet par le Gouvernement et son acharnement aveugle à la mise en œuvre d'une politique sécuritaire à court terme et inefficace. La majorité sénatoriale s'est appliquée à le remplacer par un projet pénitentiaire revu intégralement.

Les sénateurs socialistes étaient fiers de donner aux étrangers en situation régulière le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales

Ce texte s'inscrit dans le long chemin de la construction de notre démocratie. Il permet aux étrangers en situation régulière, résidant en France, de voter aux élections municipales et d'être élus au conseil municipal. Ils ne pourront pas, par contre, être maire ou adjoint au maire, ni faire partie du collège électoral des sénateurs.

Parce qu'ils vivent en France depuis des années, parce qu'ils contribuent à créer la richesse de ce pays, parce que leurs enfants grandissent avec les nôtres, parce qu'ils participent à la vie locale, qu'ils paient des impôts, les étrangers

non communautaires en situation régulière doivent pouvoir voter aux élections municipales.

Cette citoyenneté de résidence, distincte de la citoyenneté attachée à la nationalité, renforcera le pacte républicain et le lien social entre tous ceux qui vivent sur notre sol.

Le vote des étrangers est un formidable outil d'intégration, non seulement pour les étrangers eux-mêmes, mais pour leurs enfants français. En effet, on constate une sous-participation aux élections des enfants d'immigrés. Ainsi,

l'exclusion du droit de vote des uns participe-t-elle du rejet de l'exercice du droit de vote des autres.

Le gouvernement et la droite sénatoriale ont combattu ce texte avec des propos violents et stigmatisants en usant de contre-vérités mensongères, voire insultantes, pour les étrangers vivant sur notre sol. Le Président sortant en a fait ensuite un argument de campagne électorale, sans aucun respect pour des hommes et des femmes qui vivent, travaillent en France et participent à la richesse nationale.

Président de la République : la fin de l'impunité

En fait de République irréprochable, Nicolas Sarkozy, aura été un président intouchable tout au long de son mandat. En effet, la révision constitutionnelle de 2007, qui avait institué une nouvelle procédure de destitution du Président de la République, n'est jamais entrée en vigueur, faute de loi organique de

mise en œuvre.

Pour mettre un terme à cette anomalie qui porte préjudice à l'équilibre des institutions, la gauche a présenté cette loi organique. Mais, alors que dans une volonté d'ouverture elle a repris à son compte nombre de propositions du Gouvernement, la droite s'est opposée à son

adoption.

Ainsi, l'actuel Président de la République aura, pour la première fois dans toute l'histoire des Républiques, exercé l'intégralité de son mandat à l'abri de toute possible mise en cause de sa responsabilité.

Clarifier le financement des campagnes présidentielles

Lors de l'examen de la proposition de loi du Gouvernement sur le remboursement des frais de campagne de l'élection présidentielle, la majorité sénatoriale a voulu améliorer le texte en y ajoutant une série de dispositions visant à clarifier le cadre juridique du financement des campagnes présidentielles :

- Interdiction d'utiliser à des fins électorales les moyens publics tirés de l'exercice d'une autre fonction élective
- Imputation sur le compte de campagne de toutes les dépenses engagées dans l'année qui précède le scrutin dès lors qu'elles sont en rapport avec le débat politique national ;
- Consultation ouverte à tous les candidats de la Commission Nationale des Comptes de Campagne sur l'imputabilité de telle ou telle dépense et saisine possible du Conseil Constitutionnel en cas de désaccord ;
- Contestation, ouverte à tout candidat, de la régularité des comptes de



campagne d'un autre candidat devant le Conseil Constitutionnel ;

- Modification des règles de remboursement afin de les calculer en fonction du nombre de voix obtenues.

Ce dispositif d'ensemble, rendu nécessaire par les polémiques récentes et par les révélations sur l'origine des fonds ayant alimentés certaines campagnes présidentielles, a été rejeté par

l'UMP, majoritaire à l'Assemblée nationale, au prétexte de la proximité du scrutin.

En réalité c'est bien la preuve que le Président de la République, son Gouvernement et sa majorité refusent de lever les ambiguïtés de la législation actuelle.

«Protection de l'identité» : la majorité de gauche renouvelle son opposition au projet de loi

Le Sénat n'a pas adopté la proposition de loi relative à la protection de l'identité. Ce texte, censé garantir une fiabilité maximale aux papiers d'identité par la création d'un fichier biométrique de la population française, laisserait libre court à l'établissement d'un fichier inquiétant pour les libertés publiques. Les sénateurs socialistes ont largement souligné ce danger au cours des débats parlementaires. Les discussions avaient abouti à un accord en commission mixte paritaire, pour apporter des garanties définitives et irréversibles. La CNIL, s'inquiétant de l'évolution de ce texte,

soutenait le dispositif proposé au Sénat. Le Gouvernement est passé outre. Ses manipulations ont dénaturé le sens des conclusions de la commission mixte paritaire lors de son passage à l'Assemblée nationale.

La majorité sénatoriale, soulignant la méthode malhonnête du Gouvernement, a rejeté ce texte.

Le Conseil Constitutionnel a donné raison aux sénateurs de gauche qui l'avaient saisi en considérant que le fichier proposé dans la proposition de loi constituait une atteinte disproportionnée au droit au respect de la vie privée.



Le Conseil laisse en revanche la porte grande ouverte à la création d'un fichier dit « à lien faible » tel qu'il était préconisé par les sénateurs.

Une nouvelle commission chargée de contrôler l'application des lois

La nouvelle majorité sénatoriale, consciente que la loi ne peut pas être réduite à son seul examen dans l'hémicycle, a décidé de créer une nouvelle commission chargée du contrôle de l'application des lois. Son mandat est double : veiller à ce que la loi ne reste pas lettre morte faute de publication des décrets ; s'assurer, au plus près de nos concitoyens, que les lois remplissent précisément les missions que le Parlement leur a attribuées.

Cette création traduit une conception ambitieuse et novatrice du rôle des assemblées législatives, qui n'est pas seulement de voter les lois ou d'évaluer les politiques publiques, mais d'agir concrètement sur la vie de nos concitoyens.

La commission est dotée de larges pouvoirs : elle établira des rapports théma-

tiques (sur les lois retenues) comportant des recommandations, procèdera à des auditions publiques et publiera un rapport annuel dressant un bilan complet de ses activités ; elle demandera l'organisation de débats en séance publique et pourra bénéficier des prérogatives d'une commission d'enquête.

La commission s'est saisie de sept lois portant sur des thèmes particulièrement emblématiques (handicap, crédit à la consommation, droit au logement opposable, mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, audio-visuel public...) qui sont déjà en cours d'évaluation. Les rapports seront rendus d'ici l'été.

Un premier débat en séance publique a déjà eu lieu en février. Il a fait ressortir des améliorations en matière de publication des décrets d'application, mais a

CONTRÔLER

souligné les progrès importants à accomplir puisque seuls 24% des lois de la session 2010-2011 avaient reçu l'intégralité de leurs textes d'application au 31 décembre. En outre, la discussion a mis en lumière la nécessité d'un contrôle plus qualitatif des décrets. La dimension « comptable » ne suffit plus et il s'agit maintenant d'être particulièrement attentif à ce que les décrets ne contredisent ou ne transforment ni la lettre ni l'esprit des lois votées.

Les sénateurs ont souligné qu'au-delà des aspects techniques, il y a aujourd'hui consensus pour affirmer que le contrôle de l'application des lois est un enjeu démocratique majeur car la première condition de l'égalité républicaine est l'effectivité de la loi.

INTERPELLER

Question d'actualité

Indépendance de la justice

Dans le cadre d'une question d'actualité, les sénateurs socialistes ont interrogé le Garde des Sceaux sur l'indépendance de la justice. Rappelant que la Cour européenne des droits de l'homme jugeait que les membres du parquet français ne pouvaient pas être considérés comme des magistrats indépendants, ils ont souligné à travers l'exemple des récentes nominations

de magistrats que le parquet n'était toujours pas indépendant du pouvoir Exécutif. Pour les sénateurs de gauche, cette image de partialité forgée par un certain nombre de nominations en lien étroit avec des affaires politiques, n'est acceptable ni pour l'opinion, ni pour le monde judiciaire, ni pour la démocratie.

Questions d'actualité

Sécurité

Les sénateurs socialistes ont interrogé à plusieurs reprises le Gouvernement sur sa politique en matière de sécurité. Ils ont pointé les échecs d'une politique du chiffre et la baisse croissante des effectifs sur le terrain. Ils ont également interpellé le Gouvernement sur la situation Outre-Mer et notamment en Guyane. Enfin, le ministre de l'Intérieur a plus particulièrement été interrogé sur l'enquête présumée truquée de l'Inspection générale des services.

Utilisation des moyens publics pour les campagnes électorales

Les sénateurs socialistes ont interpellé le Gouvernement sur l'utilisation des moyens publics dans les campagnes électorales. Ils ont soulevé la question d'un Président de la République, qui, sans être officiellement candidat, ne cesse de mener campagne et d'attaquer son adver-

saire politique à l'occasion de manifestations organisées dans le cadre de ses fonctions et financées par les fonds publics. Il a été aussi souligné l'utilisation totalement disproportionnée des moyens audiovisuels quand le Président-candidat a présenté ses vœux simultanément sur six chaînes

de télévision.

Le Gouvernement a également été interpellé sur l'utilisation de l'argent public pour les déplacements des ministres dans les pays où ils sont candidats aux législatives pour les Français de l'Étranger.

Finances publiques

LÉGIFÉRER

Budget 2012 : une autre voie était possible

Dans le Projet de Lois de Finances 2012, les sénateurs socialistes ont présenté un ensemble de mesures démontrant qu'une autre voie budgétaire était possible, conciliant le rééquilibrage des comptes publics et les exigences de solidarité et de justice fiscale.

Avec un déficit prévisionnel de 80 milliards d'euros pour 2012 et un endettement prévu à 87,7% du PIB, la situation de nos comptes publics est des plus périlleuse. Or, les 2/3 du déficit budgétaire s'expliquent par les baisses des recettes et l'octroi de cadeaux fiscaux de la présidence Sarkozy qui ont augmenté de 18,5 milliards d'euros par an depuis 5 ans. Le quinquennat aura connu une explosion de la dette avec 500 milliards d'euros supplémentaires en 5 ans.

A travers ses amendements, la gauche a donc supprimé la première loi emblématique du quinquennat de Nicolas Sarkozy, la loi Tepa de 2007 (défiscalisation des heures supplémentaires, allègement des droits de mutation, déductibilité des intérêts d'emprunt...) ; elle a proposé que soit mis fin, dès 2012, et non en 2013, au bouclier fiscal, ainsi qu'à l'allègement de l'Impôt sur la Fortune (ISF). Elle a créé une tranche d'impôt supplémentaire de 45% sur le revenu, rendu pérenne la contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus, instauré une taxe sur les transactions financières, majoré l'impôt sur les sociétés des compagnies pétrolières, sup-



primé la fiscalisation des indemnités d'accident du travail.

Au total, la majorité sénatoriale avait inscrit plus de 10 milliards de recettes nouvelles dans ce PLF remanié.

Considérant qu'il n'est pas acceptable que les collectivités, dont le poids de la dette ne dépasse pas 10% de la dette publique française et qui réalisent les trois quarts de l'investissement public, subissent les conséquences des errements financiers de la droite, les sénateurs socialistes se sont attachés à leur redonner un peu de marge de manœuvre pour leurs ressources durement affectées par la suppression de la taxe professionnelle et le gel en valeur de leurs dotations.

Collectivités

La gauche sénatoriale a défendu le budget des collectivités locales avec :

- le rétablissement des 200 M€ dont leurs dotations avaient été amputées
- une majoration de 250 M€ des dotations de péréquation et de 100 M€ des dotations d'investissement communales.
- une aide exceptionnelle de 100 M€ au profit des départements, particulièrement sollicités en cette période de crise

Le Projet de loi de Finances rectificative pour 2012 rejeté

La majorité sénatoriale a rejeté le Projet de Loi de Finances rectificative pour 2012, en votant à l'unanimité la motion de procédure de la question préalable.

Ce texte, présenté aux parlementaires dans des conditions d'examen déplorable, ne voulait que rajouter de l'injustice à l'injustice, tout en se révélant économiquement inefficace, voire contre-productif.

Sa présentation en urgence, à quelques semaines du vote des Français, pour des mesures applicables, au mieux, à partir

de juillet 2012, soit largement après cette échéance nationale, était en effet plus que douteuse.

Il en est ainsi de la « TVA sociale ». Fondée sur un diagnostic contestable établi par le Gouvernement, elle ne peut que laisser dubitatif quant à son résultat escompté, à savoir la création d'emplois. En revanche, il est clair qu'elle pénaliserait, si la mesure était appliquée, le pouvoir d'achat des Français, à un moment où il leur est déjà souvent difficile de faire face à leurs dépenses élémentaires.

Ce collectif budgétaire a résulté d'un travail d'improvisation. L'urgence dans laquelle a débattu le Parlement n'a pu que laisser planer un doute sur la qualité du travail effectué.

C'est tout à fait légitimement que la majorité sénatoriale s'est refusée à légiférer, fin février 2012, dans de telles conditions, sur des dispositions cosmétiques allant à l'encontre des propositions que les socialistes veulent mettre en œuvre demain.

Entreprises

La majorité sénatoriale avait imposé plus de justice fiscale :

- Limitation du cumul de dérogations fiscales à hauteur de 50% maximum du taux légal de 33,33% de l'impôt sur les sociétés. Dans les faits, les grands groupes du CAC 40 ne sont imposés qu'à un taux de 8% en moyenne, contre un taux minimal de 22% constaté pour les PME. Cet amendement rapportait près de 10 milliards d'euros au budget de l'Etat.

- Taxation des parachutes dorés.
- Toute augmentation d'un dirigeant pendant les six mois précédant son départ aurait impliqué une taxe supplémentaire de 15% sur les bénéfices de son entreprise.



INTERPELLER

Questions cibles et questions d'actualité

Finances locales

Les sénateurs socialistes ont interpellé le Gouvernement sur les mauvais coups portés aux territoires, l'inefficacité économique et le maintien des injustices pour les ménages.

- Ils ont appelé à une réforme de la fiscalité locale des ménages dans un sens plus juste avec une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

- Ils ont demandé des mesures urgentes pour restaurer l'autonomie fiscale des collectivités locales et leur permettre de retrouver les ressources dynamiques nécessaires à leur déve-

loppement. Les socialistes ont rappelé la situation particulière des départements mis en difficulté par les réformes fiscales du Gouvernement. Ils ont dénoncé la mise en cause, par le Président de la République, des collectivités territoriales et de leurs élus et ses annonces inquiétantes sur les finances locales : réduction programmée des dotations de 6 Mds €, voire 10 Mds €, et modulation de ces dotations en fonction de critères de bonne gestion.

Les sénateurs socialistes ont souligné que les collectivités territoriales ont

joué efficacement leur rôle en assumant les compétences qui leur ont été transférées par l'État et en modernisant le service public, tout en maintenant une situation financière globalement saine.

Les augmentations de dépenses locales proviennent ainsi, pour une large part, de cette prise en charge des compétences nouvelles, de l'amélioration du service public de proximité et de l'implication croissante des collectivités pour pallier le désengagement de l'État.

Santé : mieux gérer les comptes publics en préservant l'accès aux soins

Lors de l'examen du texte du gouvernement sur le plan de financement de la Sécurité Sociale, les sénateurs socialistes ont montré qu'il était possible de mieux gérer les comptes sociaux, tout en préservant l'accès aux soins.

Ils ont réécrit le projet pour aboutir à une gestion plus responsable des comptes et une quête déterminée de nouvelles ressources avec une réduction du déficit de 3,5 Mds € dès 2012 grâce à la suppression des exonérations de cotisations de la loi Teps sur les heures supplémentaires, la traque systématique des niches sociales, le renforcement du forfait social et la taxation des stock-options, des retraites chapeau, des parachutes dorés...

Ils ont imposé un meilleur accès aux soins en réduisant la taxe sur les assurances santé complémentaires, en exonérant les contrats destinés aux étudiants, en supprimant la mise en place du secteur optionnel et en refusant le rabotage annoncé des indemnités journalières.

Enfin, ils ont replacé l'humain au cœur des choix politiques en matière de Sécurité Sociale avec notamment le refus de retarder de trois mois la revalorisation des prestations familiales et l'amélioration de la reconnaissance des maladies professionnelles.

Dans ce débat, deux visions inconcilia-



bles de la protection sociale se sont affrontées. A droite, la volonté de mise en oeuvre d'une politique de financiarisation généralisée, et la croyance qu'à elle seule, la RGPP viendra à bout de la crise, fut-ce au prix d'une restriction de l'accès à la santé.

A gauche, la conviction que les efforts demandés doivent être autrement et justement répartis, que la prévention, les soins et l'accompagnement, constituent des impératifs humains, sociaux mais aussi économiques et qu'en la matière, le service public, expression de la solidarité nationale, est et doit en rester le garant.

Mutuelles

Le Sénat avait supprimé l'augmentation de la taxe sur les mutuelles

Susceptible de s'appliquer aux contrats « solidaires et sociaux », soit plus de 90% des contrats aujourd'hui, son augmentation aura un réel impact financier pour les ménages, en augmentant le coût de leur contrat de complémentaire santé. L'Assemblée nationale l'ayant rétabli, cette taxe est passée de 3,5 à 7%.

Un passeport biologique pour lutter contre le dopage dans le sport



Dans le cadre de l'examen de loi sur la responsabilité dans les pratiques sportives, les sénateurs socialistes ont introduit un nouveau dispositif pour lutter contre le dopage.

Le système est simple: il s'agit d'établir un profilage biologique de certains sportifs au moyen de prélèvements urinaires et sanguins. Au fil du temps, l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) sera ainsi en mesure d'examiner l'évolution des paramètres suivis et de mettre en évidence, le cas échéant, des irrégularités. Ce passeport, déjà effectif dans des pays comme la Suisse ou l'Allemagne, permettra à la France de continuer à figurer à la pointe de la lutte antidopage.

Malgré un calendrier de fin de législature battant tous les records de vitesse avec cette énième procédure accélérée, la majorité sénatoriale a opté pour un travail constructif.

Une proposition de loi pour l'égalité salariale femmes-hommes

La majorité sénatoriale a adopté, le jeudi 16 février, la proposition de loi contraignant les entreprises à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Bien qu'inscrite dans le préambule de la Constitution et souhaitée par les législateurs, l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes est aujourd'hui encore loin d'être effective. En 2012, les femmes gagnent en moyenne 27% de moins que les hommes, les deux tiers des salariés à bas salaires sont des femmes, 83% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes et, lorsque ce temps partiel est imposé, il concerne des femmes peu qualifiées, qui subissent des horaires irréguliers voire fragmentés.

Cette situation résulte d'une accumulation d'inégalités de traitement et de discrimination. Ces faits, conjugués à de nombreux préjugés encore fortement ancrés, imposent une réelle mobilisation. Or, le désengagement du Gouvernement sur cette thématique est



flagrant. Sous un vernis compassionnel, ses coupes budgétaires mettent peu à peu à genou l'ensemble du réseau de protection de la femme. Face à ce manque de volonté, il fallait envoyer un signe fort, une impulsion. Le texte voté par la majorité sénatoriale est simple,

avec des mesures contraignantes et répressives vis-à-vis des employeurs qui ne respecteraient pas l'égalité salariale, ou qui auraient un recours excessif au temps partiel. C'est une étape nécessaire, qui méritera d'être complétée.

Protéger le droit de grève dans le transport aérien

Au nom du respect de la négociation collective dans les entreprises, le Sénat s'est opposé à ce texte de pure démagogie venu de l'Assemblée nationale en réaction à plusieurs mouvements de grève dans les aéroports.

Ce texte a été présenté sans aucune concertation préalable avec les représentants patronaux et syndicaux. Les sénateurs ont dû débattre dans la précipitation d'une proposition touchant l'ensemble du secteur aérien, soit plus de mille entreprises très diverses de transport, missions d'assistance, sécurité des passagers, qui emploient 120 000 salariés dont beaucoup sont sous contrat précaire et travaillent dans des conditions déplorables.

Présenté comme une simple extension de la loi de 2007 dans les transports terrestres réguliers de voyageurs, ce texte est en réalité très différent. S'il impose aussi aux salariés de se déclarer grévistes 48 heures à l'avance, afin d'organiser un « service minimum », il touche des entreprises privées qui ne sont pas chargées d'une mission de service pu-



blic. Ce texte constitue une ouverture très inquiétante vers des restrictions au droit de grève dans les entreprises privées.

Les sénateurs socialistes constatent qu'un vrai dialogue social dans les entreprises permet d'anticiper les conflits. La grève est une décision lourde de conséquences pour les sala-

riés qui vont subir une perte de rémunération. Elle est une gêne pour les usagers dont les projets sont remis en cause. Il importe de ne pas opposer les uns aux autres, mais de faire en sorte que les revendications des uns et les besoins des autres soient respectés et conciliés dans l'intérêt général.

Une solution ambitieuse et efficace en faveur du logement

Suite à l'annonce tonitruante du Président de la République de la mise en place rapide de mesures fortes pour répondre à la crise du logement, les sénateurs socialistes ont vu arriver, en toute urgence, un texte consistant à augmenter de 30% le droit à construire sur tout le territoire. A ce projet de loi improvisé et simpliste, la majorité sénatoriale a préféré substituer une mesure plus ambitieuse, en autorisant l'Etat à mettre à disposition gratuitement les terrains qu'il possède pour la construction de logements sociaux.

Le projet de loi du Gouvernement est la preuve même de l'échec de ses nom-

breux textes qui l'ont précédé. Sa précipitation en fait un texte sans aucun respect des dispositions techniques et juridiques en matière d'urbanisme et de logement ; il est même redondant avec le droit existant.

Les sénateurs ne pouvaient accepter une telle remise en cause de la décentralisation. En effet, le texte substitue au droit des collectivités, responsables de leur urbanisme, une approche jacobine et autoritaire du droit à construire.

La majorité sénatoriale a donc préféré adopter une mesure simple et rapide permettant une implication franche de l'Etat dans la résorption de la crise du

logement.

5% des citoyens français sont mal, voire pas logés. Avec la proposition adoptée, l'Etat donnerait l'exemple. Certes, elle ne peut, résoudre, à elle seule, la crise profonde du logement en France. Seule une action coordonnée sur de multiples leviers (fiscalité foncière, règles d'évolution des loyers, financement du logement social, renforcement de la loi SRU...) permettra d'être à la hauteur du défi. Mais ce serait un premier pas à forte portée symbolique.

Préserver l'emploi industriel

Depuis une dizaine d'années le mouvement de désindustrialisation s'est accéléré, se traduisant par une hémorragie d'emplois (- 750 000 emplois industriels depuis 2002) et de nombreuses fermetures d'usines (900 usines fermées ces 3 dernières années), à l'origine de drames sociaux pour les populations qui subissent le chômage et de drames économiques pour certains de nos territoires. Or, dans de nombreux cas, la fermeture d'un site a lieu sans qu'un repreneur n'ait la possibilité d'en reprendre l'exploitation pourtant jugée viable. Pour remédier à cette situation intolérable, les députés et sénateurs socialistes ont déposé une proposition de loi visant à préserver l'emploi en maintenant l'activité de sites rentables dont l'exploitant envisage pourtant la fermeture. Ainsi, une entreprise qui envisagera la fermeture d'un site industriel au sein de son groupe, devra avoir non seulement l'obligation



d'examiner les procédures de reprise qui lui sont soumises, mais aussi l'obligation de céder ce site si l'une des offres proposées reçoit la validation du Tribunal de commerce et un avis positif des instances

représentatives du personnel. Une solution pour empêcher des comportements destructeurs d'emplois et favoriser le maintien d'activités industrielles sur nos territoires.

Lutter contre les comportements abusifs de certaines multinationales face à leurs filiales en difficulté

La loi relative aux mesures conservatoires en matière de procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire et aux biens qui en font l'objet a été définitivement adoptée au Sénat le 1^{er} mars 2012. Cette loi avait été proposée dans l'urgence par la majorité UMP à l'Assemblée nationale face à la situation alarmante des salariés de la raffinerie de Petit Couronne appartenant à la filiale française de la société Pétroplus. Cette proposition de loi très technique

avait pour objet de permettre à un juge de décider de mesures conservatoires dès le stade de la procédure de sauvegarde et de redressement judiciaires et non plus au stade de la liquidation judiciaire. Ces mesures conservatoires éviteraient qu'une maison mère ne puisse organiser l'insolvabilité ou détourner les actifs d'une de ses filiales en difficulté. A l'initiative des socialistes, deux amendements ont été adoptés visant à assurer une meilleure information des salariés concernés et à garantir le res-

pect des obligations sociales et environnementales des entreprises en difficulté. Très attendue par les représentants des salariés, et ainsi amendée, les socialistes aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat ont donc voté cette loi, tout en relevant qu'elle ne saurait être considérée comme un instrument de la véritable politique industrielle qu'ils appellent de leurs vœux.

La majorité sénatoriale avait modifié le texte de protection des consommateurs en faveur des plus défavorisés

Le jeudi 22 décembre, le Sénat a adopté un texte de protection des consommateurs profondément modifié par la majorité sénatoriale pour défendre et protéger les consommateurs, notamment les plus démunis d'entre eux, en agissant sur leurs dépenses contraintes.

Le groupe socialiste, avait introduit des dispositions majeures sur des postes

clefs :

- Instauration d'un encadrement des loyers, afin de limiter les dérives des augmentations avant tout nouveau bail
- Mise en place d'une garantie d'accès à un volume minimal d'électricité et de gaz à coût très réduit. Ce tarif progressif bénéficie aux populations modestes et incite aux économies d'énergie.
- Moralisation de la téléphonie mobile

- Instauration de l'action de groupe
 - Protection contre le surendettement.
- Par ces dispositions, la gauche sénatoriale a montré qu'on pouvait agir autrement pour préserver le pouvoir d'achat des Français et assurer une meilleure protection des consommateurs. Ce texte n'a pas été inscrit en 2^e lecture à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Améliorer la couverture numérique du territoire

Le Sénat a adopté une proposition de loi portée par la commission de l'économie, sur l'aménagement numérique du territoire.

Les socialistes tenaient à souligner au travers de l'adoption de ce texte que le modèle économique libéral sur lequel s'appuie la politique de couverture numérique menée depuis 5 ans est une impasse. Elle redonne du pouvoir aux collectivités et resserre les obligations qui incombent aux opérateurs privés.



INTERPELLER

Questions d'actualité

Les sénateurs socialistes ont interrogé à quatre reprises le Gouvernement sur l'échec de sa politique en faveur de l'emploi. Ils ont notamment pointé la baisse des crédits alloués à la politique de l'em-

Situation de l'emploi

ploi (11 % soit 1,4 Mds € de baisse) alors que le nombre de chômeurs a augmenté de façon considérable : un million de plus depuis 2007. Ils ont insisté sur la nécessité, pour enrayer cette hausse, de mettre en place

une politique industrielle ambitieuse, un soutien aux PME qui innovent, et une politique de formation efficace pour une croissance retrouvée.

Débat

Emplois industriels : la facture de l'absence de véritable politique industrielle

En novembre dernier, à l'occasion d'un débat sur la désindustrialisation, les sénateurs socialistes ont dénoncé l'hémorragie de l'emploi industriel qui touche aujourd'hui l'ensemble de nos territoires. Aucun secteur industriel n'y échappe : suppression d'emplois par milliers dans un secteur phare comme celui de l'automobile - 4000 annoncés

par PSA en France, 6000 au total en Europe, multiples plans sociaux dans le reste de l'industrie (raffinage, papeterie, sidérurgie...). Et pourtant les cadeaux fiscaux n'ont pas manqué (suppression de la taxe professionnelle, crédit d'impôt recherche, exonérations fiscales...). Sans exigence de contrepartie, en terme

d'emploi ou d'investissement dans la production, de tels avantages fiscaux sont inefficaces. A cela s'ajoute le fait que nos PME (bien souvent des sous-traitants) pourtant fortes pourvoyeuses d'emplois mais aussi plus sensibles aux crises, sont proportionnellement plus imposées que les grands groupes.

Questions cibles

Mieux indemniser des accidents du travail et des maladies professionnelles

Les sénateurs socialistes ont interpellé le gouvernement sur trois points : L'indemnisation insuffisante des victimes de l'amiante qui provoque chaque année près de 3000 cancers, la reconnaissance indispensable de la

souffrance au travail et de ses conséquences qui posent aujourd'hui un problème de santé publique et la mise en place d'une véritable politique de prévention. Une clarification nécessaire face à la multiplication des ré-

gimes et des systèmes d'indemnisation différents qui ont généré des inégalités et compliqué la situation des victimes en fonction de leur profession.

Débat

Industrie automobile : le désastre d'une politique industrielle à courte vue et sans ambition

Lors d'un débat le 9 février sur l'industrie automobile en France, les sénateurs socialistes ont dénoncé le manque de fermeté du Gouvernement vis-à-vis des industriels et de leurs engagements.

Le « Pacte automobile » est en effet loin des résultats annoncés. L'emploi est la première victime de l'absence de véritable politique industrielle et de contraintes qui pourraient orienter les comportements vers le maintien et la

création d'emplois en France.

A titre d'exemple, et loin des attentes des salariés, le pacte automobile n'est pas parvenu à empêcher les 101 suppressions de postes sur 280 existants de l'équipementier Trevest, qui a pourtant bénéficié d'une aide de 55 millions d'euros du Fonds Stratégique d'Investissement. La majorité sénatoriale a dénoncé cette situation qui impacte très fortement les territoires.

La situation de l'emploi comme l'am-

pleur du déficit public exigent d'être autrement plus regardant sur l'efficacité de la dépense publique. Il serait grand temps d'envisager une véritable politique industrielle capable d'anticiper sur le moyen et long terme plutôt que de se contenter de réagir avec retard pour tenter de réparer les dégâts.

Question d'actualité

A l'occasion d'une question d'actualité posée le 9 février dernier, les sénateurs socialistes ont exigé du Gouvernement qu'il prenne les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre la précarité énergétique. Une précarité qui, alors que l'hiver a été particulièrement rude, touche de plus en plus de familles en mettant en danger leur santé.

3,8 millions de ménages sont en effet aujourd'hui victimes de précarité énergétique ; 620 000 familles, les plus démunies, éprouvent doublement des difficultés pour se chauffer et pour payer leurs factures d'énergie, parce qu'elles cumulent contraintes finan-

Précarité énergétique : répondre à l'urgence sociale

cières et habitations mal isolées.

Pour les sénateurs socialistes, cette situation en France, en 2012, dans notre République, est insupportable.

Les Français les plus pauvres ne cessent d'attendre du Gouvernement des mesures qui leur permettraient de bénéficier d'un véritable bouclier social, et même d'un véritable bouclier énergétique. Raisons pour lesquelles les sénateurs socialistes ont interpellé le Gouvernement sur la nécessité d'instaurer, pour le gaz et l'électricité, une tarification progressive et différenciée selon les usages ainsi qu'un plan national de renforcement de l'isolation thermique des logements, bref une vé-



ritable politique capable de répondre à l'urgence sociale de la précarité énergétique.

Proposition de résolution

Pour une meilleure application des lois contre les violences faites aux femmes

Le groupe socialiste a fait adopter une proposition de résolution pour l'application concrète des dispositions de la loi du 9 juillet 2010 concernant les violences faites aux femmes, les violences au sein des couples et les incidences de ces dernières sur les enfants.

En 2010, les chiffres officiels donnent 240 décès provoqués par ces violences conjugales.

Si les lois de 2006 puis de 2010 ont permis des avancées essentielles d'un point de vue social, judiciaire et légis-

latif pour la lutte contre les violences faites aux femmes, elles restent dépendantes de la volonté politique et des moyens donnés pour leur application. On constate aujourd'hui une prévention inégale, des prises en charge défectueuses, et une réactivité insuffisante quand il y a danger.

Les associations, qui font un travail remarquable sur le terrain, tirent la sonnette d'alarme et les faits divers s'accumulent, confirmant que le chemin est encore long pour changer les mentalités.

La majorité sénatoriale a souligné tous ces manquements pour mieux insister sur les besoins d'éducation et de sensibilisation sur ce sujet. Il faut former les personnels encadrant, enseignant et médical des écoles qui accompagnent les enfants dès la petite enfance pour lutter contre les stéréotypes de nos sociétés. Il faut formaliser et amplifier la résonance de la date du 25 novembre comme journée nationale de sensibilisation aux violences faites aux femmes. C'est à ces conditions que des vies pourront être sauvées.

Mieux scolariser les enfants de moins de trois ans

Le groupe socialiste avait souhaité en faire un des premiers textes législatifs examinés par le nouveau Sénat.

Cette proposition figure dans le programme du Parti socialiste adopté en mai 2011 et est soutenue par l'ensemble des formations de gauche au Sénat.

Elle avait pour ambition première de lutter contre le démantèlement en règle de l'école maternelle initié par le Gouvernement et de mettre la jeunesse au cœur des politiques publiques. Par le développement de structures parallèles, privées et payantes, comme les jardins d'éveil, et par une véritable politique de déscolarisation des enfants de moins de 3 ans, le Gouvernement remet progressivement en cause les spécificités



pédagogiques et l'ambition éducative forte portée par l'école maternelle, notamment dans les zones d'éducation prioritaire et les zones rurales.

Par conséquent, alors que la scolarisation précoce a un impact déterminant sur l'ensemble du parcours de l'élève et sur l'épanouissement des enfants, l'instauration de l'instruction obligatoire à trois ans constitue une première étape nécessaire dans la préservation de ce modèle qu'est l'école maternelle.

Le Gouvernement par la voix du ministre de l'Éducation a invoqué l'article 40 pour repousser ce texte et éviter tout débat sur le fond. Par son attitude et son coup de force, le Gouvernement a bafoué non seulement les droits du Parlement et la nouvelle majorité sénatoriale, mais également l'Éducation nationale dont on a compris depuis bien longtemps que ce n'était pas sa priorité.

Protéger le patrimoine monumental de l'Etat

La proposition de loi « Patrimoine monumental de l'Etat » ne poursuivait qu'un objectif : permettre à l'Etat; qui n'a plus les moyens d'entretenir ses monuments historiques, de les transférer aux collectivités, au mépris des principes d'imprescriptibilité et d'inaliénabilité, pourtant applicables aux biens du domaine public.

La proposition de loi initiale prévoyait que le transfert de ces monuments se fasse sans limitation ni de durée dans le temps ni de biens transférables.

Elle prévoyait plusieurs types de transferts dont un particulièrement inquiétant : dans le cas de transfert à titre onéreux, la collectivité ne présentait pas de projet culturel, pouvait utiliser le monument pour tout usage sans contrôle, et le revendre ensuite, à sa

guise, même à une personne privée et pour n'importe quel usage.

Les sénateurs socialistes se sont opposés à ce texte, en particulier parce que le patrimoine monumental inscrit et classé constitue la mémoire de la Nation. Il s'agit d'un bien commun à tous les Français. Il doit rester protégé par les clauses d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité.

En seconde lecture, les sénateurs de gauche, devenus majoritaires, ont pu faire adopter un véritable contre-projet encadrant de façon stricte les conditions de transfert.

Le nouveau texte n'autorise le transfert des monuments de l'Etat aux collectivités qu'à titre gratuit et sur présentation d'un projet culturel ; il leur interdit de céder ces biens ultérieurement.

Les sénateurs du groupe socialiste ont également encadré les transferts de monument aux personnes privées.

Enfin, ils ont fixé un délai d'un an à cette nouvelle vague de transferts à partir de la publication d'une liste exhaustive des monuments transférables. Ils ont, en outre, interdit le transfert de certains monuments trop symboliques au regard de la mémoire de la Nation ou de leur caractère particulier.

L'adoption de ce contre-projet porté par la gauche a mis un terme à la braderie organisée du patrimoine monumental national, mais le texte n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale pour examen en seconde lecture.

INTERPELLER

Question d'actualité

Education

Les sénateurs socialistes ont interpellé le Gouvernement sur la casse de l'école publique résultant de sa politique. Ils ont rappelé les 80 000 suppressions de postes et les trop nombreuses fermetures de classe. Ils ont souligné en particulier les difficultés accrues des élèves les plus fragiles avec la suppression de l'aide pédagogique spécialisée que proposent les réseaux d'aides spécialisées (RASED).

Proposition de résolution

Etudiants étrangers

A l'initiative du groupe socialiste, le Sénat a adopté une résolution afin de demander au Gouvernement de prendre en compte les nécessités du rayonnement international de la France ainsi que l'importance des étudiants étrangers dans la croissance de l'économie française, dans la diffusion de la culture

française ainsi que dans la vitalité de la recherche. Il s'agissait pour les sénateurs de gauche de demander le retrait de la circulaire dite "Guéant".

A l'occasion d'une séance de questions d'actualité, le ministre de l'Intérieur, a également été interrogé sur ce sujet.

Reconnaître les conséquences environnementales des essais nucléaires en Polynésie française

La majorité sénatoriale a fait adopter le texte permettant de rétrocéder les atolls de Mururoa et de Fangataufa à la Polynésie française et d'associer les collectivités territoriales polynésiennes à leur réhabilitation environnementale. Trop longtemps la France a nié les conséquences graves pour la santé humaine et l'environnement des 193 essais nucléaires atmosphériques et souterrains menés de 1966 à 1996.

Il s'agit de faire la transparence sur l'état réel de contamination des lieux et sur le niveau de risque auquel sont exposés les populations et l'environnement polynésien. Une Commission nationale de suivi des conséquences environnementales des essais nucléaires devra être créée pour établir cette transparence et restaurer

une confiance démocratique par la coopération entre les collectivités territoriales polynésiennes, l'Etat et la population. Il est regrettable que le Gouvernement, n'ait pas donné un avis favorable à ce texte ni reconnu l'importance qu'il y a aujourd'hui à restaurer le lien de confiance entre l'Etat français et ce territoire de la République.

La majorité sénatoriale adopte un texte pragmatique et mesuré sur la chasse

Le Sénat a adopté un texte de modernisation du droit de la chasse largement amendé par la majorité de gauche, dans le but d'apaiser les relations entre les chasseurs, le monde agricole et les associations environnementales. Cette loi entérine une évolution des pratiques dans le sens d'une chasse plus responsable au cœur de la gestion et de la préservation de la biodiversité. Elle permet aussi de sceller un nouveau contrat entre les différents utilisateurs de la nature.

Après 10 ans d'inflation législative, il s'agit d'aboutir enfin à un point d'équilibre, écartant les polémiques ou les sujets relevant de la réglementation. Les sénateurs se sont appliqués à simplifier la pratique de la chasse en améliorant le fonctionnement des associations communales de la chasse agréées (ACCA). Ils ont également souhaité rendre la

pratique de la chasse plus attractive pour les jeunes. En raison de l'accroissement des dégâts causés aux cultures par les sangliers et gros gibiers en surpopulation, le principe de responsabilité financière des propriétaires ne procédant pas à la régulation des espèces a été étendu à l'ensemble du territoire national, et notamment aux camps militaires, aux biens communaux et aux propriétés privées hors territoire des ACCA. Le groupe socialiste a par ailleurs fait adopter plusieurs amendements permettant d'entériner le récent accord intervenu entre chasseurs et agriculteurs sur un système plus cohérent et plus juste d'indemnisation des dégâts de gibier sur les récoltes agricoles. Les sénateurs socialistes ont vivement regretté, lors de l'examen de ce texte au Sénat, l'absence de la ministre de l'Environnement en charge de la chasse



et des chasseurs. En tant que représentants des territoires, ils ont pleinement conscience du poids économique que cette activité génère (2,2 milliards d'euros de recettes et plus 24 000 emplois) et de la contribution importante des 1,3 million de chasseurs à la préservation des territoires ruraux via la régulation des nuisibles, la gestion de la faune et la préservation des espaces naturels.

Mission commune d'information

A l'initiative du groupe socialiste, une mission commune d'information sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement a été créée et réalisera des auditions et des visites de sites pendant quatre mois.

Il s'agira d'abord pour les sénateurs de faire le point sur les procédures de mise sur le marché des pesticides, sur leurs usages ainsi que sur la recherche agronomique visant à promouvoir des modèles agricoles économes en pesticide.

L'impact des pesticides sur la santé et l'environnement

Les risques liés à l'exposition des professionnels aux pesticides seront aussi étudiés. Il est primordial d'améliorer la procédure de reconnaissance de certains troubles des agriculteurs comme maladie professionnelle ainsi que la procédure d'indemnisation des victimes.

Les sénateurs examineront aussi les conséquences sur l'environnement de l'usage intensif de pesticides dans notre pays qui en est le plus grand

CONTRÔLER

consommateur européen : contamination de l'eau, de l'air et des sols et effets néfastes sur les espèces sauvages et la biodiversité. L'objectif des membres de la mission est de contrôler l'efficacité des politiques publiques actuellement menées et de formuler de nouvelles recommandations permettant de limiter les risques présentés par l'usage des pesticides pour la santé humaine et pour l'environnement.

Question orale avec débat

Les sénateurs socialistes ont choisi de remettre la question des gaz de schiste à l'ordre du jour du Sénat. En effet, de nombreuses zones d'ombre subsistent sur le devenir des permis exclusifs de recherche octroyés aux industriels.

Seuls trois permis sur 64 déposés ont été abrogés. Le bilan est bien maigre. Et les avancées tant vantées de la loi votée en juillet dernier ne sont toujours pas aux rendez-vous :

- cette loi n'a rien réglé sur le fond,

Hydrocarbures de schiste : les sénateurs socialistes dénoncent à nouveau l'immobilisme du Gouvernement

puisque la distinction entre hydrocarbures conventionnels et non conventionnels n'est toujours pas opérée.

- la refonte du code minier, promise par le gouvernement, n'a pas été inscrite à l'ordre du jour du Parlement.

- les failles du dispositif voté sont telles que les partisans de l'exploration et de l'exploitation reprennent l'offensive.

Pourtant malgré les interrogations légitimes et l'opacité qui persiste, le Gouvernement, soutenu par les séna-

teurs UMP, n'a apporté aucune réponse satisfaisante à l'occasion de ce débat. Il s'est systématiquement retranché derrière la dernière loi votée, la loi « Jacob », dont on connaît les insuffisances. Plus que jamais, les sénateurs socialistes appellent à la vigilance maximale des élus et des citoyens, afin d'éviter un feu vert gouvernemental à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures de schistes aux conséquences environnementales néfastes avérées.

Question orale avec débat

Le frelon asiatique a été introduit de manière accidentelle en France en 2004/2005. Depuis cette espèce a colonisé la moitié des départements français. Se nourrissant d'insectes et particulièrement d'abeilles, le frelon asiatique s'attaque aux ruchers et fragilise sérieusement l'apiculture mais aussi l'activité pollinisatrice des abeilles dont dépend en grande partie la production agricole. La multiplication des nids à hauteur d'homme présente aussi un risque pour la sécurité des populations car les attaques des frelons asiatiques peuvent être assez violentes et sont à l'origine de plusieurs décès. Face à l'impact éco-



nomique et écologique de la prolifération du frelon asiatique et au risque qu'il présente pour la sécurité publique, les pouvoirs publics sont malheureusement restés passifs. Il n'y a aucun plan d'action coordonné au niveau national, aucune stratégie pour limiter la prolifération de l'espèce.

Lutte contre la prolifération du frelon asiatique

Le groupe socialiste a donc demandé au gouvernement d'assumer ses responsabilités et de mettre en place un véritable dispositif cohérent de prévention et de lutte contre ce nouveau fléau.

Il importe d'engager un travail de recensement et de surveillance de l'espèce, de donner plus de moyens à la recherche notamment pour créer des pièges plus sélectifs, de classer, enfin, cette espèce en « organisme nuisible » au sens du Code rural et d'améliorer l'information du public et des collectivités territoriales.

Débat

La majorité sénatoriale a pris l'initiative d'un débat sur l'état des négociations internationales climatiques et la conférence de Durban de décembre dernier. En plein contexte de crise, la prolongation du protocole de Kyoto jusqu'à 2020 reporte encore toute décision sur un accord juridique global et, si un Fonds Vert a officiellement été créé, son financement est loin d'être finalisé. Pourtant quelques évolutions positives ont été notées par les

sénateurs, en particulier le repositionnement de l'Europe au cœur des négociations climatiques, et une prise de conscience de la situation par la Chine. Durban a été l'occasion de constater les avancées obtenues par les collectivités territoriales, souvent en première ligne pour le climat. Le nouveau Sénat, chambre des élus locaux, confirme sa présence dans ce combat.



Mécanisme européen de stabilité : les sénateurs socialistes s'abstiennent pour ne pas hypothéquer l'avenir

Le mécanisme européen de stabilité soumis au vote des sénateurs, s'il est un premier pas vers un pare-feu nécessaire pour l'Europe, ne répond pas aux enjeux européens. Il est indispensable à la fois de renforcer sa force de frappe financière, de lui octroyer une licence bancaire et de conjuguer ce mécanisme de

solidarité financière avec une politique européenne de croissance, de développement économique et d'emploi. En outre, le texte proposé soumet cet instrument de solidarité à la mise en oeuvre d'une austérité brutale, celle du traité dit de stabilité. Ces manques expliquent pourquoi les sénateurs socialistes ont fait

le choix de l'abstention sur ce texte afin de mieux envisager, demain, une nouvelle négociation avec l'ensemble des partenaires européens de la France pour une réorientation de l'Union qui conjugue solidarité, discipline budgétaire et croissance.

INTERPELLER

Une Europe plus solidaire et démocratique

La crise économique et financière, et ses conséquences sur la construction européenne, fut une des préoccupations essentielles des socialistes au Sénat. Ainsi, les sénateurs socialistes, ont pris l'initiative de :

- Proposer le rééquilibrage de la gouvernance économique et budgétaire européenne aujourd'hui fondée uniquement sur des logiques d'austérité budgétaire, alors qu'il est indispensable de prendre une initiative de croissance permettant à l'échelle européenne aux Etats membres de sortir de la crise.

- Renforcer le contrôle démocratique de cette gouvernance : les sénateurs socialistes ont clairement posé la question de la légitimité démocratique du Pacte budgétaire, pour la négociation duquel le Parlement français n'a été ni informé ni consulté. Ils ont estimé indispensable une plus grande participation parlementaire dans le cadre des procédures législatives et de contrôle européennes notamment au travers la mise en place d'une conférence interparlementaire qui puisse présenter des résolutions au Conseil européen pour la gouvernance à l'échelle européenne, et à l'Euro-groupe, pour toutes les décisions qui

concerne la zone euro. Cette légitimité affirmée permettra d'engager, à l'échelle européenne, une politique économique, fiscale, et budgétaire de croissance pour permettre à l'Europe de sortir réellement de la crise alors que le Président de la République s'est contenté d'un texte dont les engagements ne sont guère plus contraignants que ceux qui existent déjà (résolution européenne du Sénat n°106 du 6 mars 2012).

- Renforcer la régulation financière européenne en défendant notamment une harmonisation maximale qui permette d'encadrer les transactions, d'interdire les produits financiers à haut risque et de prévenir tout risque systémique. Mais aussi par le rétablissement de conditions de financement de l'économie réelle qui exige que les banques reviennent à exercer le coeur de leur métier, à savoir, le crédit (Résolution européenne du Sénat n°79 du 21 février 2012).

- Renforcer la solidarité financière européenne en travaillant au développement d'un ensemble cohérent d'outils de solidarité : un fonds commun de solidarité financière qui puisse réellement jouer un rôle préventif et dont l'accès



est combiné à l'élaboration d'un programme de stabilisation et de croissance, une mutualisation partielle de la dette des Etats de l'Union à travers la mise en place d'euro-obligations, la relance de l'investissement notamment à travers la création d'une capacité d'emprunt pour l'Union européenne et un rôle accru de la Banque européenne d'investissement, un budget européen renforcé et réformé à travers la création de véritables ressources propres, une taxe sur les transactions financières de 0,05% introduite sans délai au niveau européen ou à défaut au niveau de la zone euro.

Résolutions européennes

Le Sénat a par ailleurs adopté à l'initiative des sénateurs socialistes plusieurs résolutions européennes portant sur des sujets essentiels :

- Le respect de la libre circulation des personnes au sein de l'espace Schengen.

- La modernisation de la protection des données personnelles prenant mieux en compte le développement d'Internet.

- Une meilleure prise en compte des régions dans la politique de cohésion de l'Union européenne en faveur du

développement des territoires.

- Le renforcement des services d'intérêt économique général (SIEG), leur permettant d'accomplir leurs missions de service public.

Défense et monde combattant

LÉGIFÉRER

Les socialistes améliorent le projet de loi sur le "11 novembre"

La Commission mixte paritaire a adopté le texte amendé et voté par le Sénat permettant que chaque 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918, un hommage soit rendu à l'ensemble des « Morts pour la France ».

Grâce à l'amendement du groupe socialiste du Sénat, cet hommage ne se substituera pas aux autres journées de commémorations nationales.

Le 11 novembre, jour de « commémoration de la victoire et de la Paix » sera

désormais aussi un jour de mémoire pour l'ensemble des morts pour la France, qu'ils soient civils ou militaires, qu'ils aient péri dans des conflits actuels, anciens, ou au cours d'opérations extérieures.

En modifiant le texte initial pour permettre que toutes les cérémonies et journées d'hommage spécifiques soient maintenues, la majorité sénatoriale a veillé à ce que la mémoire ne s'efface pas.



Marquer la dette de la Nation à l'égard des harkis.

Partant du constat qu'ils n'étaient pas suffisamment protégés, le Sénat a définitivement adopté une proposition de loi qui vise à sanctionner pénalement les insultes faites à l'encontre des harkis. La proposition de loi définitivement adoptée se réfère aux « formations supplétives » de l'armée. Cette rédaction

finale arrêtée par les sénateurs préserve l'objectif initial du texte et conforte la sécurité juridique du dispositif tout en procédant à une extension de son champ d'application.

Sans prétendre répondre à l'ensemble des préoccupations soulevées par la situation des harkis et de leurs familles,

la proposition de loi s'inscrit dans la volonté d'assurer pleinement la reconnaissance morale des sacrifices qu'ils ont consentis.

En cette année du cinquantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, il était important de le faire.

INTERPELLER

En commission

Évolution du contexte stratégique depuis 2008 : vers un nouveau Livre blanc

Les sénateurs socialistes de la commission des affaires étrangères et de la Défense (CAED) ont présenté une Communication sur l'avenir du Livre blanc. L'année 2012 sera marquée par la révision à mi-parcours du Livre blanc sur la sécurité et la défense, la programmation triennale du budget de la défense et la modification de la Loi de programmation militaire. L'année 2012 sera celle de décisions difficiles, directement dictées par les effets de la crise économique et financière, par la baisse du budget de la défense des Etats-Unis et la poursuite accélérée de la réorientation stratégique américaine sur la zone Pacifique, qui auront des répercussions évidentes sur notre défense et sur la défense de l'Europe.

Compte tenu du caractère central de ces questions, la commission a proposé d'axer son programme de travail sur la préparation de ces différents textes d'orientation ou législatifs qui

interviendront en 2012.

En 2011, la réflexion menée sur l'évolution du contexte stratégique depuis 2008 a donné lieu à un rapport d'information qui s'est voulu une contribution au débat et qui exprime, sur un certain nombre de thèmes, la position de la commission : Ce rapport est intitulé révision du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, quelles évolutions du contexte stratégique depuis 2008 ?

Au premier semestre 2012, la CAED poursuivra son travail autour de quelques thèmes centraux : les questions de cyber défense, les enjeux de la « maritimisation » ; l'avenir des forces nucléaires ; la capacité industrielle souveraine ; les conséquences du retrait d'Afghanistan pour les forces armées françaises après 2014. Ses travaux pourront être présentés lors de l'université d'été de la défense en septembre prochain.

En commission

Situation en Syrie

La Commission de la défense s'est exprimée sur la situation en Syrie. Réunie en séance exceptionnelle le 29 février, elle a déploré les violences massives, systématiques et quotidiennes perpétrées à l'encontre des populations civiles en Syrie par le régime de Bachar el-Assad depuis le 3 février dernier.

La Commission accompagnera les initiatives du ministre des Affaires étrangères pour tenter de dénouer cette crise. Les efforts doivent porter en premier lieu sur l'expression d'une position unanime et sans faille de l'ensemble des Etats de l'Union européenne. La France et la communauté internationale doivent tout faire pour éviter que ce pays devienne un foyer d'instabilité dans une région extrêmement sensible. C'est la raison pour laquelle, à ce stade, la commission approuve le refus du Gouvernement français d'armer les forces de l'opposition et le refus de l'hypothèse d'une intervention militaire extérieure.